

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 48 (1968)
Heft: 4: Le froid

Artikel: Situation de l'économie française
Autor: Roux, Ambroise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888045>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Situation de l'économie française

Ambroise ROUX

Vice-Président du Conseil National du Patronat Français

Monsieur le Conseiller fédéral,
Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Président,
Messieurs.

« Je voudrais d'abord vous dire toute la peine que j'éprouve en constatant que le Président Gilliéron n'est pas à ce bureau ; il m'a fait l'honneur de me demander de l'assister dans la préparation de ce colloque. J'ai pu constater à cette occasion, le cœur, l'efficacité qu'il a mis à cette préparation, l'importance qu'il attachait avec raison, à cette grande journée ; il devrait en être aujourd'hui le triomphateur, bien que ça ne soit pas beaucoup dans son style étant donné sa modestie. Il est absent retenu par cette opération dont heureusement les conséquences sont sans gravité, mais tout de même l'écarte de nous. Je dois dire que, personnellement, je suis vraiment très peiné, je le répète, de ne pas le voir aujourd'hui à la place qui devait être la sienne.

« Lorsqu'il m'a demandé il y a quelques semaines de vous faire part des préoccupations actuelles de l'économie française, j'avoue que je ne pensais pas que la date choisie coïnciderait avec une crise monétaire européenne aussi sérieuse. Mais si importante que soit cette crise, elle ne sera de toute façon que temporaire comme toutes les crises monétaires et elle ne doit pas nous masquer des sujets de préoccupation à plus long terme qui restent, eux, plus constants.

« Les sujets de préoccupation, nous en avons beaucoup, et pour ne pas surcharger l'exposé, j'en ai retenu deux : l'avenir économique de la France, et les difficultés que nous rencontrons actuellement dans la construction de l'Europe industrielle.

« L'avenir économique de la France : il est évident que notre situation économique d'aujourd'hui est dominée essentiellement par les conséquences de la grave crise sociale que nous avons vécue en mai-juin. Vous savez qu'à la veille de cette crise, après une longue période de stagnation qui s'était étendue de l'automne 1963 à l'été 1967, nous avions le sentiment que réellement, pour la première fois depuis longtemps, l'expansion économique était en train de repartir. L'amélioration de l'activité s'était étendue peu à peu, à partir du mois de janvier, des secteurs des biens d'équipements aux biens de consommation et à toute l'économie. Malgré quelques sujets d'inquiétude, nous avions le sentiment que nous étions partis dans un processus d'expansion saine, sans déséquilibre extérieur, et avec des prix relativement stables. C'est alors qu'est survenue cette crise, sur laquelle je ne reviendrai pas en ce qui concerne ses causes car elles ne sont pas simples à exposer, et dont je me contenterai d'étudier les conséquences.

« Vous savez qu'à cette occasion 750 millions d'heures de travail ont été perdues en France, que la production de mai à baissé de 32 % par rapport à la normale et de 28 % en juin il est vrai,

sans « bâtiment ». Si on prend avec « bâtiment », c'est 29 % de pertes en mai, 25 % en juin. De toute façon c'est énorme : c'est 15 milliards de pertes de production en valeur, c'est 3 % de la production intérieure brute annuelle et un peu moins en fin de compte en raison des rattrapages. Ceci veut dire que l'accroissement de notre production intérieure qui devait être de 5,4 % sur l'année, n'atteindra vraisemblablement que 3,6 %.

« Ce qui est plus grave, c'est que la crise n'a pu se dénouer que dans des circonstances très difficiles, par un accord national suivi d'un certain nombre d'accords locaux, et que le bilan global de l'ensemble de ces accords est évidemment très lourd.

« Pour 1968, l'augmentation des salaires des entreprises françaises s'établira en moyenne, tous éléments confondus, à un taux qui est de l'ordre de 13,5 %, soit plus du double de l'évolution que nous avions constatée en 1967, soit plus du double de l'évolution qui était escomptée en 1968. Le supplément de revenus que nous allons distribuer est de l'ordre de 18 milliards dont 15,3 milliards pour les entreprises et 2,7 milliards pour les fonctionnaires.

« Ne tenons pas compte pour le moment d'un rendez-vous qui inquiète beaucoup le Président Huvelin, moi-même et tous les chefs d'entreprises, le rendez-vous de mars, que nous essaierons de passer au mieux. Malgré tout, compte tenu des prolongements sur 1968, des accords dits « de Grenelle », nous avons sur 18 mois, une augmentation de salaire au minimum de 15 % et probablement peut-être un peu plus, ce qui veut dire que si on ne tient pas compte de l'accroissement de la productivité, nous sommes devant un accroissement de nos prix de revient de l'ordre de 11 à 12 % statistiquement sur l'ensemble de l'industrie française.

« C'est là une situation exceptionnellement grave. Le Gouvernement a pris, vous le savez, un certain nombre de mesures pour y faire face.

« Les mesures temporaires destinées à encaisser au moins mal l'à-coup de mai-juin, vous les connaissez, je ne m'étendrai pas beaucoup sur elles : des reports d'échéances sociales et fiscales, des prêts exceptionnels, des mesures spéciales sur les importations, des protections transitoires de nos exportations ; tout cela est déjà du passé.

« Je m'intéresserai plus au programme définitif.

« Celui-ci, sans être du passé est d'ailleurs quelque peu remis en question par la crise que nous vivons. Un prix de revient en augmentation de 11 à 12 %, ça peut se compenser en partie par la productivité. Sur la période correspondante, nous estimons que la productivité permet de reprendre 4 à 5 % ; mais il reste encore beaucoup de choses à combler. De sorte que la politique qu'a définie le Président Huvelin dans une note que nous avons été déposer auprès de M. Couve de Murville, le 6 juin, si mes souvenirs sont exacts, apparaît aujourd'hui, je dois le dire, comme assez prophétique par certains aspects. Cette note disait ceci : « La seule chance qu'a la France de se retrouver au 31 décembre 1969 dans

un état d'équilibre et de compétitivité pas trop différent de celui que nous connaissions au mois d'avril 1968, c'est que deux conditions soient remplies : d'une part, une très forte expansion, qui est la seule susceptible à la fois d'accroître massivement la productivité et de créer les emplois nouveaux nécessaires, de l'autre, un allègement des charges des entreprises de nature à limiter l'accroissement des prix de revient »

« Il faut être objectif ; nous avons été partiellement suivi par le Gouvernement. Un soutien de l'extension a eu lieu, des crédits ont été donnés, des mesures très positives ont été prises en faveur des investissements pour une période de 18 mois, un budget pas trop orthodoxe a été préparé : c'est une bonne chose car l'exemple allemand et l'exemple italien montrent que, dans une période de crise, il faut savoir accepter temporairement une impasse un peu lourde. Enfin pour l'allègement des charges, un pas timide mais important sur le plan psychologique a été fait dans la voie de l'indispensable suppression de la taxe sur les salaires, anomalie curieuse de la législation fiscale française qui pèse indiscutablement sur nos entreprises alors qu'elle ne pèse pas sur nos concurrents étrangers.

« Malheureusement en sens inverse un certain nombre de choses étaient décidées qui nous apparaissent moins positives. Le budget était en expansion certes comme je l'ai dit il y a un instant, mais à l'intérieur de ce budget il y avait fort peu de limitation des dépenses de fonctionnement et, au contraire, un certain freinage des investissements publics qui nous paraissait bien inquiétant. En ce qui concerne les charges, si d'une main on nous enlevait une partie de la taxe sur les salaires, de l'autre de nouvelles charges nous étaient imposées, en particulier en matière de Sécurité Sociale, qui faisaient plus que compenser l'économie.

« Ceci dit, au moment où ces mesures ont été prises, nous sommes entrés dans une phase assez positive caractérisée par un phénomène de rattrapage très net : Prélèvements massifs sur les stocks, accumulation de commandes à satisfaire, démarrage de la production. Quatre mois après ces grèves un certain nombre d'éléments favorables pouvaient être enregistrés ; le Gouvernement ne s'est pas fait faute, et il a eu raison, de le souligner. L'indice de la production industrielle s'établit en septembre 1968 à 7 % de plus que celui de septembre 1967.

« Pour l'emploi, le nombre des demandes non satisfaites avec les corrections saisonnières est tombé un peu en-dessous du niveau d'alerte du plan, marquant disons au minimum une certaine stabilisation d'un problème psychologiquement inquiétant, et nos échanges extérieurs ont repris un aspect assez favorable. Autrement dit, le pronostic pour les prochains mois était il y a encore quelques semaines celui d'une expansion assez large, mais à l'intérieur de laquelle persistait des menaces dramatiques sur les résultats des entreprises, des menaces sévères sur leurs exportations, des menaces sérieuses sur les prix.

« Il apparaissait à vrai dire, il y a quelques semaines, en toute hypothèse, que la relative insuffisance du programme gouvernemental ne permettrait pas une extension assez franche pour que le pari d'un retour à la compétitivité antérieur au 31 décembre 1969 soit considéré comme gagné à coup sûr. Mais depuis lors se sont produits des faits nouveaux très graves. La crise de mai-juin avait entraîné, vous le savez, une décote de 10 à 15 % sur les cours du billet de banque français à l'étranger et provoqué d'importantes sorties de capitaux, ce qui avait amené le Gouvernement à instaurer le contrôle des changes. Cette mesure devait être temporaire et le Gouvernement français l'a très courageusement rapporté le 4 septembre. Evidemment rapporter cette mesure supposait que se développait en France un climat d'extrême confiance dans la monnaie. Malheureusement un certain nombre de mesures techniques intervenues depuis lors ont été, il faut bien le dire, dans l'ensemble mal interprétées par l'opinion publique française. Je ne reviens pas sur l'affaire des droits de succession qui a fait couler beaucoup d'encre, mais les majorations d'impôts sur le revenu ont été certainement beaucoup trop fortes pour nos cadres, allant jusqu'à 25 %, et qui plus est, vous le savez, non pas sur l'impôt qu'on payait auparavant, mais sur cet impôt avant déduction de l'avoir fiscal, ce qui fait que les possesseurs de capitaux se sont trouvés à cette occasion très maltraités.

« Ensuite on a parlé de remaniement possible du régime de l'emprunt Pinay, ce qui peut se justifier sur le plan des principes, mais ce n'était probablement pas la meilleure période pour évoquer cette question. De sorte qu'on a assisté progressivement à une dégradation du climat de confiance qui commençait à devenir

perceptible en octobre. Sur quoi est intervenu le problème de la spéculation sur le DM qui a donné à l'ensemble une allure assez inquiétante. Vous savez que depuis la fin d'avril nos réserves de changes ont diminué de 4 milliards de dollars environ et ne s'élevaient plus qu'à 3 milliards à fin octobre. Vers le 20 octobre la spéculation a commencé de façon massive et pendant la première semaine de novembre les pertes de devises ont atteint environ 400 millions de dollars. Les chiffres ultérieurs ne sont pas connus mais ils ne sont pas bons, inutile de vous le dire. De sorte que le Gouvernement a été placé devant la nécessité de prendre un certain nombre de mesures : augmentation du taux de l'escompte, réduction des crédits, programme d'économie de 2 milliards sur le budget 1969. Tout ceci ce sont des mesures indiscutablement orthodoxes sur le plan des principes pour la défense de la monnaie. Mais les deux questions que nous nous posons sont les suivantes :

« Seront-elles suffisantes pour rétablir l'indispensable climat de confiance dans la monnaie alors que le problème est plus psychologique que technique ? Inutile de vous dire que nous le souhaitons ardemment mais nous attendons évidemment les mesures que nous connaîtrons dans quelques jours pour avoir un avis plus autorisé.

« D'autre part les mesures qui ont été prises ne sont-elles pas de nature à réduire encore un taux d'expansion que nous considérons comme insuffisant ? Or, notre certitude sur ce point est totale : seule une expansion rapide permet de sortir l'économie française de l'impasse où nous sommes engagés à la suite des événements de mai-juin et de sauver à la fois l'économie et la monnaie. Notre inquiétude serait qu'en défendant trop nettement la monnaie, l'économie ne se trouve pas sauvée à cette occasion. Voici la première et la plus immédiate de nos préoccupations.

*
**

« Mais il y en a une autre qui est très lourde, c'est celle de la construction industrielle de l'Europe. Oh ! je ne parlerai pas devant vous de la construction politique car il ne serait pas raisonnable de penser qu'aujourd'hui cette construction politique puisse intervenir dans des délais rapides. Mais la construction industrielle apparaît bien nécessaire car de toute évidence la taille de nos entreprises européennes est encore très insuffisante vis-à-vis des U.S.A., d'où l'indiscutable nécessité pour nos entreprises de grandir parallèlement sur le plan national et dans le cadre d'une intégration européenne.

« Vous savez que sur ce point la situation n'est pas très rose à l'intérieur du Marché Commun. Beaucoup d'obstacles se sont dressés devant cette construction. L'un qui a souvent été souligné par le Président Baumgartner est l'absence de la Société européenne. Cette absence est indiscutablement un obstacle parce que pour des groupes existants qui ont une large infrastructure européenne il est hors de doute que la Société européenne serait un facteur extrêmement positif. Mais elle est difficile à construire et vous êtes tous au courant des problèmes très graves qu'il y a à résoudre à cette occasion. Elle ne pourra être faite rapidement, mais il faut avoir l'honnêteté de dire qu'en son absence beaucoup de choses peuvent être faites ; d'ailleurs certaines le sont. Dans ma conviction profonde la Société européenne est indispensable mais elle ne représente pas les fondations de la construction industrielle ; c'est plutôt le fronton qui permettra de lui donner sa physionomie finale.

« Le problème immédiat n'est pas là.

« On fait difficilement, Messieurs, vous le savez, de fusion directe sans travaux d'approche préalables. On commence par essayer de se mieux connaître, on fait des accords techniques, des accords industriels, des accords commerciaux, on crée des filiales communes, et ceci, qui est vrai sur le territoire national, l'est encore beaucoup plus lorsqu'on franchit les frontières, parce que là on se connaît moins encore que lorsqu'on vit sur la même terre. De sorte que, nous sommes beaucoup à le penser, les fusions qui viendront concrétiser la construction de l'Europe industrielle doivent être précédées, dans bien des cas, par un certain nombre de marches d'escalier. Et l'ennui c'est que ces marches d'escalier tombent, vous le savez tous, sous le coup de l'article 85 du traité de Rome : elles sont suspectes a priori, elles doivent être soumises à Bruxelles, elles doivent donner lieu à un accord, d'où une procédure de notification épouvantable qui pour les accords antérieurs a donné lieu à un quasi blocage administratif.

« Dans ce domaine, le démarrage de Bruxelles a été extrêmement mauvais. La procédure suivie a été mesquine, sans grandeur de vue. On s'est beaucoup plus préoccupé de certains aspects juridiques au départ que de construire vraiment l'Europe industrielle, et un certain nombre d'erreurs précises ont été commises ; vous avez eu tous connaissance de l'affaire Grundig : l'affaire Grundig m'intéressait peu car elle n'était pas très saine, mais la règle qui lui a été appliquée l'était encore moins. Quant à l'interprétation venue ultérieurement de la Cour de Justice, qui n'a pas entièrement suivi la Commission de Bruxelles mais qui a déclaré que si Bruxelles avait accepté cet accord, elle ne pouvait le faire qu'en précisant les conditions économiques du moment de façon à bien montrer, qu'en cas d'évolution de la conjoncture, elle pourrait revenir sur son accord, vous mesurez, Messieurs, avec quelle sécurité on pourrait, dans de telles conditions, envisager demain la construction de l'Europe industrielle.

« De sorte que nous étions, il faut bien le dire, il y a 18 mois sur ce point dans une situation vraiment dramatique. Les U.S.A. nous ont fait sans le savoir un bien mauvais cadeau en donnant aux Commissaires de Bruxelles la recette de leur loi anti-trust. Ce texte qui avait été fait pour empêcher la plus grande affaire chimique du monde d'avoir le contrôle de la plus grande affaire d'automobiles du monde, ce qui ne paraît pas complètement idiot à priori, a été appliqué hélas pour paralyser les premiers balbutiements d'une construction industrielle européenne à une époque où nos affaires ne représentaient qu'une fraction très faible des géants américains : il y a là vraiment un déplacement d'objectif absolument étonnant.

« Mais aujourd'hui tout le monde est convaincu, les industries, les gouvernements et à vrai dire la Communauté elle-même. De sorte qu'au début de cette année on a assisté à la définition d'une nouvelle politique de la Commission de Bruxelles, vis-à-vis des accords. Des mesures ont été prises, vous les avez certainement, Messieurs, analysées ! Si vous me posiez la question de savoir ce qu'il y a de réel et directement positif sur le plan juridique à l'intérieur de ces mesures, je vous répondrais : Néant, car la seule autorisation nouvelle et précise qui a été donnée c'est d'accepter les accords en matière de recherches, qui sont exclus par le Traité de Rome de l'article 85, mais aussi, fait nouveau je le reconnais, d'autoriser leurs conséquences industrielles qui jusqu'ici devaient être soumises à la Communauté. Vous pensez malgré tout que cela ne va pas très loin. Mais je dois reconnaître que derrière ce petit pas en avant, il y en a eu psychologiquement un beaucoup plus considérable, car indiscutablement les propos qui ont été tenus à cette occasion, les déclarations solennelles qui ont été faites par la Commission de Bruxelles, montrent l'évidence que Bruxelles a compris qu'elle devait revenir sur son attitude antérieure et laisser construire sans paralysie excessive l'Europe industrielle que nous attendons tous.

« De sorte qu'au début de 1968, on pouvait considérer que dans l'histoire des relations industrielles à l'intérieur de l'Europe un nouveau chapitre s'ouvrait et que tous les espoirs étaient enfin permis. Mais un grave problème se posait alors : tout le temps qui avait été perdu ne l'avait pas été totalement bien heureusement sur le plan des concentrations industrielles. Nous avions assisté à beaucoup de choses sur les plans nationaux ; mais est-ce que durant ce temps perdu on n'avait pas sur certains points commencé à aller trop loin sur le plan national dans l'impossibilité où on se trouvait de faire des rapprochements européens. Nous étions un certain nombre d'industriels à nous interroger sur ce point, quand tout à coup, au retour des vacances, s'est présentée une série de faits nouveaux d'une extrême importance pour la construction industrielle européenne.

« En Angleterre c'est la fusion « General Electric-English Elec-

tric ». En Allemagne c'est le rapprochement très intime d'A.E.G. avec la « Siemens ». En Allemagne également, c'est le refus par le Gouvernement allemand d'accepter l'accord « Gelsenkirchen C.F.P. ». En Italie, c'est la prise de contrôle par le Gouvernement italien de l'affaire « Montecatini-Edison » et en France, c'est l'affaire « Fiat Citroën » avec les remous qu'elle entraîne.

« J'ai parlé de l'Angleterre ; ceci peut vous étonner ; elle n'est pas dans le Marché Commun, mais nous sommes beaucoup à penser que si on voit loin, il est impossible de traiter les problèmes de l'Europe sans prendre en considération le facteur anglais qui est essentiel, c'est pourquoi je ne le dissocie pas du reste.

« Eh bien, voyez-vous ces quelques faits d'une importance exceptionnelle se révélaient un peu inquiétants. D'abord parce que dans certains cas, les industriels qui suivaient la piste nationale des concentrations commençaient indiscutablement à aller loin, si ce n'est pas un peu trop loin. De l'autre, parce que certaines interventions étatiques, et je pense à l'Italie, mélangeaient nationalisation et nationalisme industriel d'une façon qui ne peut pas manquer de nous inquiéter. Enfin parce que certains gouvernements avaient des réactions qui tendaient à donner un coup d'arrêt aux affaires qui tentaient de franchir les frontières. Je dois dire qu'il faut avoir l'objectivité de souligner qu'en fin de compte dans cet ensemble, le Gouvernement français mérite un bon point sur le plan de la conduite européenne puisque c'est finalement lui, qui après quelques hésitations bien compréhensibles, a pris tout de même la position la plus favorable à la construction de cette industrie européenne, tout au moins sur le plan des faits.

« Si cette tendance que nous avons relevée à l'occasion de ces faits devait se développer, il est certain que nous pourrions avoir de lourdes inquiétudes, car nous irions d'une part au-devant de la constitution de grands monopoles nationaux avec, il faut bien le dire des dangers considérables de nationalisation ou d'étatisation, et de l'autre nous arriverions à la résurgence d'un nationalisme industriel qui rendrait vraiment impossible de réaliser l'intégration industrielle que nous souhaitons. Et par un curieux retour des choses au même moment où l'Europe industrielle ne se réalise pas, ce qui se construit, c'est l'Europe de l'Amérique si je peux dire, car les facilités d'implantation données par le Marché Commun, la liquidation des barrières douanières permettant sans difficulté aux groupes américains de s'installer sur un point du Marché Commun et à ce moment-là de réaliser à leur profit cette intégration industrielle européenne que nous estimons indispensable.

« Voilà donc des dangers très importants ; je suis de ceux qui pensent que la raison prévaudra, que cette escalade de nationalisme industriel à laquelle nous avons temporairement assistée va s'arrêter et que les gouvernements et l'industrie vont revenir partout à des constructions plus saines. Mais ceci dit, ce qui est fait, est fait, et la constitution de certains grands monopoles en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Italie, peut amener des pays dont la situation industrielle est plus complexe, dont les unités de production sont moins importantes, à envisager des rapprochements auxquels ils n'avaient pas jusqu'ici songé.

« La Suisse n'est pas dans le Marché Commun, mais elle est dans l'Europe, et elle est très près de nous par la géographie et par le cœur. Un des grands avantages du Marché Commun a été d'obliger les Français, qui l'ont peu fait jusqu'à maintenant, à penser en termes internationaux, tant pour leurs marchés que pour leurs implantations industrielles.

« Ma conclusion sera donc la suivante. Puissent les difficultés importantes que nous rencontrons actuellement être un facteur puissant de rapprochement des industries helvétique et française qui ont tout à gagner à collaborer à la construction de l'Europe de demain. »